

Image not found or type unknown



Cadeaux contre service, est-ce une rémunération ?

Par **OTine**, le **08/02/2010 à 12:45**

Bonjour,rrnrnTout d'abord, je vous remercie pour l'utilité de ce forum, ma question est la suivante :rnEst-il possible pour une entreprise de faire des dons de cadeaux en échange d'un service rendu sans contrat de travail ou est-ce considéré comme une rémunération et cela entraine il donc un contrat de travail et d'autre contrainte juridique ?